

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

2022 - 24

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 18 mars 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 09 mars 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2

**Liste des membres :** M. BRIVADIS André, Maire ; M. BLANCHEFORT Fabien, M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints ; M. VIALANEIX Bernard, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, Mme SCIORTINO Pascale, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry.

**Procuration :**

M. MARION Olivier a donné procuration à M. VIALANEIX Bernard  
M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

**Secrétaire de séance :** M. PHILIPON Pierre**2022 – 24 : Poste de secours pour le plan d'eau**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal l'obligation de surveillance des baignades aménagées, un surveillant de baignade est en cours de recrutement pour juillet août 2022 sur un poste de saisonnier.

La plage aménagée doit être équipée d'un poste de secours et d'un mat permettant de rendre visible les signaux en tout point de la zone de baignade, de signaux à hisser sur ce mât (drapeaux rouge, jaune, vert) ainsi que des panneaux d'informations indiquant, de manière claire et lisible, le sens de la signalétique et de la zone surveillée ainsi que l'emplacement du poste de secours. Ces panneaux, facilement accessible au public, sont situés sur le poste de secours et avant l'accès à la zone de baignade.

Le poste de secours doit être équipé d'un DAE (Défibrillateur automatique externe).

Le conseil municipal propose de louer un poste de secours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré est à l'unanimité propose de louer ou d'acheter le matériel nécessaire pour l'été 2022.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
André BRIVADIS

